

AUDIXIA, SELARL

**91, rue Jean Jaurès
92800 Puteaux
*R.C.S. 481 639 862***

**Comptes annuels
Exercice clos le 30 juin 2025**

BILAN

(en euros)

ACTIF			30/06/2025	30/06/2024
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	13 235	(13 235)	-	-
Immobilisations corporelles	237 769	(192 789)	44 980	53 396
Immobilisations financières	31 101	-	31 101	30 286
ACTIF IMMOBILISE	282 105	(206 024)	76 081	83 682
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 938 527	(146 781)	1 791 746	1 957 326
Autres créances	149 107	-	149 107	200 464
Valeurs mobilières de placement	1 554 739	-	1 554 739	1 762 111
Disponibilités	212 367	-	212 367	202 110
Charges constatées d'avance	60 880	-	60 880	61 089
ACTIF CIRCULANT	3 915 621	(146 781)	3 768 840	4 183 100
TOTAL ACTIF	4 197 726	(352 805)	3 844 921	4 266 781

PASSIF	30/06/2025	30/06/2024
Capital	40 000	40 000
Réserve légale	4 000	4 000
Report à nouveau	1 183 655	1 142 942
Résultat de l'exercice	43 484	40 714
CAPITAUX PROPRES	1 271 139	1 227 655
Provisions pour risques	100 000	100 000
Provisions pour charges	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 000	100 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	920 237	1 123 238
Dettes fiscales et sociales	1 084 794	1 385 938
Produits constatés d'avance	468 750	419 950
DETTES	2 473 781	2 939 126
TOTAL PASSIF	3 844 921	4 266 781

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. LA SOCIETE

AUDIXIA est une société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite à l'Ordre des Experts-comptables de Paris-Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

La société clôture son exercice au 30 juin 2025 d'une durée de 12 mois identique à celle de l'exercice précédent

2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est a relevé sur l'exercice.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1. *Principes généraux*

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les règlements de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07 du 4 novembre 2016 et 2015-06 du 23 novembre 2015 et suivants, modifiant le règlement 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont identiques à celles du dernier exercice clos le 30 juin 2024.

3.2. Méthodes comptables

3.2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est à dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire à compter de leur première mise en service sur la durée d'utilisation probable :

▪ Agencements	8 ans L
▪ Matériel bureau et informatique	3 ans L
▪ Mobilier	5 ans L
▪ Matériels de Transport	4 ans L

Les immobilisations font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

3.2.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode PEPS (ou FIFO) – Premier Entré Premier Sorti. Les plus-values latentes sont réintégrées fiscalement.

3.2.5. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations. Les éventuelles pertes à terminaison sur des prestations en cours à la clôture de l'exercice donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour risques.

Les décalages éventuels existant à la clôture entre la facturation et la réalisation des prestations, sont régularisés par des produits constatés d'avance et des factures à établir.

3.2.6. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. *Tableau de variation des immobilisations*

IMMOBILISATIONS BRUTES	30/06/2024	Acquisitions	Cessions / Diminution	30/06/2025
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	13 235	-		13 235
	13 235	-	-	13 235
Immobilisations corporelles				
Installations générales et agencements	81 683	3 551		85 234
Matériel de transport	32 712	-		32 712
Matériel de bureau et informatique	57 541	13 961	(8 627)	62 876
Mobilier	55 669	-		55 669
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	-	1 279		1 279
	227 605	18 791	(8 627)	237 769
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements	30 286	816		31 101
	30 286	816	-	31 101
TOTAL Brut	271 125	19 606	(8 627)	282 105

4.2. Tableau de variation des amortissements

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	30/06/2024	Dotations	Diminutions	30/06/2025
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	13 235	-		13 235
	13 235	-	-	13 235
Immobilisations corporelles				
Installations générales et agencements	62 649	11 063		73 711
Matériel de transport	32 712	-		32 712
Matériel de bureau et informatique	39 437	12 882	(8 627)	43 693
Mobilier	39 412	3 262		42 674
	174 209	27 207	(8 627)	192 789
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements	-	-		-
	-	-	-	-
TOTAL Amortissements et Dépréciations	187 443	27 207	(8 627)	206 024
IMMOBILISATIONS NETTES	83 682			76 081

4.3. Etat des créances

La ventilation et l'échéance des créances se présentent comme suit :

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	31 101	-	31 101
<i>De l'actif circulant</i>			
Clients douteux ou litigieux	176 138		176 137,97
Autres créances clients	1 762 389	1 762 389	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	149 107	149 107	-
Débiteurs divers	-	-	-
Charges constatées d'avance	60 880	60 880	-
TOTAL	2 179 616	1 972 377	207 239

4.4. Tableau des dépréciations

	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Créances clients	135 797	19 104	(8 120)	146 781
TOTAL	135 797	19 104	(8 120)	146 781
dont exploitation		19 104	(8 120)	
dont financier		-	-	
dont exceptionnel		-	-	

4.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avances ont toutes un caractère d'exploitation.

4.6. Charges à payer et produits à recevoir

CHARGES A PAYER	30/06/2025	30/06/2024
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	22 841	55 297
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés / RTT	174 065	190 652
Primes et frais à payer au personnel	229 230	336 223
Impôts et taxes à payer	12 696	12 848
Autres dettes		
Autres charges à payer	-	10 000
TOTAL	438 832	605 020
PRODUITS A RECEVOIR	30/06/2025	30/06/2024
Créances clients		
Factures à établir	-	176 463
Créances fiscales et sociales		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	-	9 825
Autres créances		
Autres produits à recevoir	-	9 130
TOTAL	-	195 418

4.7. Capitaux propres

☐ EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

		Nbre d'actions	Nominal	Capital	Réserve légale	RAN	Résultat	TOTAL
Capitaux propres au	30/06/24	798	50,1253	40 000	4 000	1 142 942	40 714	1 227 655
Affectation résultat N-1						40 714	(40 714)	-
Résultat N							43 484	43 484
Capitaux propres au	30/06/25	798	50,1253	40 000	4 000	1 183 655	43 484	1 271 139

☐ CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2025, le capital social est composé de 798 actions de 50.1253 euros de valeur nominale.

4.8. Etat des dettes

La ventilation et l'échéance des dettes se présentent comme suit :

		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts et</i>	à 1 an maximum à l'origine	-	-		
<i>dettes auprès</i>					
<i>étab. crédits</i>	à plus d'1 an à l'origine	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés		920 237	920 237		
Personnel et comptes rattachés		523 592	523 592		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		175 671	175 671		
Impôts sur les bénéfices		920	920		
<i>Etats et autres</i>	Taxe sur la valeur ajoutée	362 572	362 572		
<i>collectivités</i>					
<i>publiques</i>	Obligations cautionnées	-	-		
	Autres impôts, taxes et assimilés	22 039	22 039		
Autres dettes		-	-		
Produits constatés d'avance		468 750	468 750		
TOTAL		2 473 781	2 473 781	-	-
Emprunts souscrits en cours de l'exercice					
Emprunts remboursés au cours de l'exercice					

4.9. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances ont tous un caractère d'exploitation.

4.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est essentiellement généré en France.

4.11. Synthèses des amortissements, dépréciations et provisions

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	135 797	19 104	(8 120)	146 781
Provisions pour risques et charges	100 000	-	-	100 000
Sous-Total		19 104	(8 120)	
Amortissements		27 207	-	
TOTAL		46 311	(8 120)	
dont exploitation		46 311	(8 120)	
dont financier		-	-	
dont exceptionnel		-	-	

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Effectifs

L'effectif moyen de la société s'élève à 23 personnes contre 22 au titre de l'exercice précédent.

5.2. Engagements hors bilan

☐ INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Compte tenu de l'âge moyen et du taux de rotation de l'effectif, le montant des engagements au titre des indemnités de fin de carrière n'est pas significatif.

❑ ENGAGEMENTS DE PAIEMENTS FUTURS

La société a signé un bail commercial pour son siège social situé à Puteaux pour une durée de 9 ans révocable tous les trois ans. La première période de location a débuté 1^{er} février 2018.

Ce bail a été renouvelé pour une période ferme de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2023. Le loyer annuel est de 91 milliers d'euros.

La société a également signé un bail commercial pour son établissement secondaire situé à Florac pour une durée de 9 ans révocable tous les trois ans. La première période de location a débuté en mars 2021. Le loyer annuel est de 10 milliers d'euros.

A la connaissance de la société il n'existe pas d'autres engagements hors bilan financiers.

5.3. Evènements post clôture

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture.

AUDIXIA
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-comptables du Conseil Régional de Paris-Ile-de-France
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Siège Social : 91 rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux

R.C.S. Nanterre : 481 639 862

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le jeudi 20 novembre à 18 heures,

Les associés de la Société Audixia, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est à Puteaux, 91 rue Jean Jaurès, se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été faite conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

Monsieur Aimery de La Rochefoucauld demeurant 28 rue Scheffer à Paris (75), titulaire de 250 parts sociales ;
Monsieur Maxence Rossignol demeurant 9 rue Sainte Félicité à Paris (75), titulaire de 250 parts sociales ;
Madame Alexandra Pestel demeurant 8 avenue Jean Jaurès à Suresnes (92), titulaire de 250 parts sociales ;
Monsieur Guillaume Goullin demeurant 8 passage Saint-Anne Popincourt à Paris (11^e), titulaire de 48 parts sociales ;

Soit 798 parts sociales présentes ou représentées sur un total de 798 parts sociales constituant le capital.

L'assemblée est présidée par Madame Alexandra Pestel, Associée-Gérante.

Le président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le président déclare que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les associés lui en donnent acte.

Le président met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions soumises à l'assemblée générale,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 30 juin 2025,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025.

déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats de l'exercice.

Le président donne lecture de son rapport puis la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

Les associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025 approuvent les dits comptes tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 43.484 €.

Les associés approuvent les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé. En conséquence, les associés donnent quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 43.484 euros dans le compte de report à nouveau qui présentera alors un solde de 1.227.140 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les associés, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et les associés.

M. Rossignol

G. Goullin

A. de La Rochefoucauld

A. Pestel

